



comment récupérer une caution d'une location de chambre meublée

Par **chanchan25**, le **09/02/2012** à **19:35**

bonjour,

j'ai loué une chambre meublée. J'ai signé un bail qui stipule que la caution me sera restituée 1 mois après mon départ. j'ai été contrainte de quitter cette chambre le 21 janvier. la raison : manque d'hygiène dans les sanitaires communs et bruit incessant de la part des enfants (4) des propriétaires (souvent absent). Cette maison est en indivision. La propriétaire m'a dit lors de mon départ qu'elle me ferait parvenir rapidement le chèque de caution de 300 € mais depuis silence radio je téléphone je laisse des messages : aucune réponse.

1- Elle a fait preuve de malhonnêteté quant à la paisibilité des lieux.

2- les sanitaires étaient soit disant réservés aux locataires alors que tous les enfants utilisaient les toilettes et la salle de bain

j'ai vécu un "enfer" pendant 2 mois.

3- apparemment il y a eu un précédent avec une jeune étudiante qui est restée 3 semaines. ma question est quel recours ai-je pour récupérer ma caution?

Par **janus2fr**, le **10/02/2012** à **07:59**

Bonjour,

Vous dites que le bail spécifie que le dépôt de garantie vous sera rendu sous un mois. Or, vous êtes parti le 21 janvier. Attendez donc le 21 février. Vous pourrez alors envoyer une LRAR de mise en demeure de vous rendre le DG sinon direction le juge de proximité.